

## CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 - PROJETS SPORTIFS FEDERAUX ANS -

### Ligues régionales

#### Obligations pré-requises pour les ligues bénéficiaires :

- Être en règle avec les obligations statutaires et réglementaires fédérales
- Avoir un projet de développement (PDR) et un PPT à jour
- **S'enregistrer et fournir l'ensemble des documents demandés sur la plateforme « Le compte asso »**  
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

#### Période d'éligibilité :

Les actions doivent être obligatoirement réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025 inclus.

#### Types d'actions éligibles à la demande de subvention :

- **Action en faveur de l'accompagnement et de la structuration de ses comités :**
  - Action de coordination des Comités avec un projet précisant la mise en place d'une relation continue avec les structures
  - **Action précise d'accompagnement individualisé auprès de comités ciblés, en fonction des besoins identifiés**
- Formations<sup>1</sup>
- Opération grand public (**accès à la pratique et/ou des publics défavorisés...**)
- Action en relation avec le monde scolaire (Priorités : Collèges et Lycées) et universitaire
- Action visant à promouvoir le sport santé ou sport en entreprise (en lien avec les clubs)
- Autres actions :
  - **Toutes autres actions d'initiatives ligue parmi celles du plan de développement fédéral ou régional ou d'intérêt général dans les 3 secteurs d'activités santé, jeune et running**
  - Action visant à lutter contre tout type de déviances dans le sport (dopage, harcèlement, radicalisation...)

Attention : L'organisation des compétitions n'est pas éligible.

#### Nombre d'actions par ligue :

6 actions maximum, dont :

- 2 actions obligatoires pour l'accompagnement du réseau :
  - Action de coordination des Comités avec un projet précisant la mise en place d'une relation continue avec les structures
  - **Action précise d'accompagnement individualisé auprès de comités ciblés, en fonction des besoins identifiés**
- **Eventuellement une troisième action d'accompagnement (libre)**

3 actions spécifiques maximum, dans des secteurs différents du plan de développement : santé, jeune et running.

#### Outre-mer

**Mêmes obligations et critères d'éligibilité que pour les ligues métropolitaines.**

- + 1 action optionnelle dans le secteur stade dans le cadre de stages ou de déplacements haut niveau

**Priorités d'actions :** sur les formations et aides aux déplacements (dans leur propre environnement géographique ou compétitions d'équipe de ligues).

<sup>1</sup> Aide à la mise en œuvre et à la gestion administrative des formations

### NOUVEAUTES PSF 2025 :

- Le seuil minimal de subvention pour une action ne pourra pas être inférieur à 750€ sauf subvention totale de 1000€ (QPV ou ZRR). Les subventions de 1000€ et 1500€ ne pourront comporter que deux actions au maximum, financées de la façon suivante :
  - Une subvention de 1 500 € permettra de financer 1 action à 1 500 € ou 2 actions à 750€ ;
  - Une subvention de 1 000 € permettra de financer 1 action à 1 000 € ou 2 actions à 500€)Aucune subvention inférieure ne pourra être attribuée.
- Une attention prioritaire sera accordée **aux actions de féminisation, notamment sur l'accès aux responsabilités et sur l'encadrement.**